

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Association HAARP, association de loi 1901 dont le siège social est situé route Stratégique - 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS, représentée par Marie TELMON en sa qualité de directrice de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé La Montagne dûment habilitée à l'effet des présentes.

Dont le Président est, **Monsieur OBADIA Alain** dûment habilité à cet effet par une décision du conseil d'administration du **16/01/2010**, association régulièrement formée, déclarée et enregistrée, selon la loi du 1er juillet 1901, en sous-préfecture sous le n° **W951000580**, coordonnées téléphoniques : **01 39 31 50 98** Courriel : fam.lamontagne@haarp.fr

Et,

La Mairie de Jouy-le-Moutier, 56 rue Gabriel Lainé, 95281 Jouy-le-Moutier, représenté par Hervé FLORCZAK, en sa qualité de Maire.

Article 1 - Objet de la convention

Mise à disposition du studio d'enregistrement du NAUTILUS (équipement culturel), basé au 96 avenue des Bruzacques, 95280 Jouy-le-Moutier, dont le responsable est Monsieur Philippe JULES (courriel : pjules@jouylemoutier.fr, coordonnées téléphoniques : 01.34.43.38.04) :

Si possible : Mise à disposition d'une salle pour organisation de la restitution des séances filmées au profit des résidents, leurs familles, les partenaires et les membres de l'association HAARP (janvier 2028).

Article 2 - Engagements du site accueillant

2.1 - Afin de favoriser l'accueil du groupe de résidents de l'EAM et leur implication dans le projet :

2.2 – L'EAM La Montagne organisera dans ses locaux, une rencontre entre Monsieur JULES et les résidents et professionnels.

2.3 – Le studio d'enregistrement s'engage à mettre à disposition de ses utilisateurs (selon les disponibilités) :

- Le matériel d'enregistrement.

- A souscrire une assurance couvrant les locaux et matériels utilisés.
- Être présent à chaque séance.

2.4 De contacter dans les meilleurs délais l'EAM la Montagne en cas d'impossibilité de maintien de la séance.

Article 3 - Engagement de l'EAM La Montagne :

3.1 - Disposer d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

3.2 - Respecter les normes de sécurité et le règlement intérieur en vigueur dans les locaux.

3.3 - Respecter les jours et horaires d'interventions définis.

3.4 - Laisser à chacun de ses départs, le local et le matériel dans l'état où elle l'a trouvé.

3.5 – Les utilisateurs s'engagent à faire jouer sa responsabilité civile en cas de nécessité justifiée pour des raisons liées à l'utilisation du local.

3.6 – Participer à la séance d'activité, assurer l'encadrement du groupe par 2 professionnels et assurer la rédaction des transmissions.

3.7-Avertir dans les meilleurs délais de l'impossibilité de participer à la séance.

Article 4 - Durée de la Convention et créneaux horaires d'intervention

Le projet n'a pas de limite stricte dans le temps ; cependant, un déroulement sur **environ deux ans** est envisagé.

- **1 séance par mois**
- Entre **14h et 17h**
- **Le lundi ou le jeudi suivant un planning défini ensemble (une confirmation courriel sera envoyée par courriel une semaine avant ladite séance).**
- Séances organisées soit :
 - **au studio Le Nautilus,**
 - et **au sein de l'association,** via le **studio mobile.**

Ce rythme permet une progression douce, respectueuse des capacités, des rythmes et de l'état émotionnel des participants.

Article 5- Suspension - Résiliation

La convention peut être suspendue de plein droit : par l'EAM, à tout moment pour cas de force majeure ou pour motifs sérieux.

Elle pourra être suspendue également par la Mairie de Jouy-le-Moutier en cas d'indisponibilité ou autres motifs sérieux.

Article 6-Droit

Une Autorisation de droit à la diffusion de l'image (photo et vidéo) et de la voix, (enregistrement) sera soumise aux participants du projet (résidents et professionnels) ainsi qu'à leurs représentants légaux avant le démarrage des séances de travail.

La diffusion est prévue en interne et en externe.

La présente convention comporte 3 pages.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Cormeilles-en-Parisis, Le 13/04/2026

Monsieur Le Maire de Jouy-le-Moutier
Hervé FLORCZAK

Directrice de l'EAM La Montagne
Marie TELMON

ANNEXE A LA CONVENTION DE PARTENARIAT :

Projet “Voix Singulières”

Collaboration entre l'Établissement d'Accueil Médicalisé *La Montagne* – l'Association HAARP (Cormeilles-en-Parisis) – et les Studios *Le Nautilus* (Jouy-le-Moutier)

1. Présentation générale

L'Établissement d'Accueil Médicalisé *La Montagne* et l'Association HAARP, qui accompagnent quotidiennement des adultes autistes, ont rencontré le responsable des studios *Le Nautilus* afin d'envisager une collaboration artistique et inclusive. Cette initiative vise à créer un espace d'expression sonore et musicale accessible à tous, y compris aux personnes peu verbales ou non verbales.

L'objectif central : **enregistrer les voix, les sons, les souffles, les syllabes, les chants et toutes formes d'expressions vocales des personnes autistes**, puis **composer des œuvres musicales originales** à partir de cette matière sonore. Le projet aboutira à la création d'un **album collectif (CD)** remis à chaque participant.

2. Durée et rythme

Le projet n'a pas de limite stricte dans le temps ; cependant, un déroulement sur **environ deux ans** est envisagé.

- **1 séance par mois**
- Entre **14h et 17h**
- **Le lundi ou le jeudi**
- Séances organisées soit :
 - **au studio Le Nautilus**,
 - et **au sein de l'association**, via le **studio mobile**.

Ce rythme permet une progression douce, respectueuse des capacités, des rythmes et de l'état émotionnel des participants.

3. Objectifs du projet

Objectifs artistiques

- Explorer les **possibilités vocales** des participants (sons, mots, rythmes, chants...).
- Valoriser ces productions en les intégrant dans une **création musicale complète et professionnelle**.
- Favoriser une **rencontre artistique** entre personnes autistes, éducateurs et professionnels du son.

Objectifs humains et sociaux

- Offrir un **espace d'expression libre** où aucune performance n'est attendue.
- Renforcer l'**estime de soi** par la valorisation des capacités individuelles.
- Stimuler la **confiance, la relation à l'autre et la communication** sous toutes ses formes.
- Encourager la **participation culturelle** de publics éloignés des pratiques artistiques traditionnelles.

Objectifs institutionnels

- Développer des projets culturels inclusifs sur le territoire.
- Créer un **partenariat durable** entre structures médico-sociales et artistiques.
- Favoriser l'ouverture des studios à des démarches innovantes, sensibles et socialement utiles.

4. Contenu des séances

Chaque séance pourra être adaptée au groupe, à l'énergie du jour et aux besoins spécifiques.

Voici quelques pistes :

Exploration vocale

- Sons spontanés (vocalises, souffles, onomatopées).
- Imitations (animaux, bruitages, rythmes corporels).
- Développement de petites phrases chantées ou parlées.
- Travail sur le micro : écouter sa voix, jouer avec les distances et les textures.

Ateliers créatifs

- Création de "paysages sonores" à partir d'objets du quotidien.
- Utilisation d'instruments simples : tambourin, métallophone, bâtons de pluie, percussions douces.

- Découverte des effets sonores (écho, réverbération, modulation...).

Travail collectif

- Jeux d'appels et de réponses vocales.
- Improvisations de groupe (rebondir sur un son fait par un autre).
- Création d'une "identité sonore" propre à chaque participant.

Enregistrements

- Captation de voix et de sons au fil de l'année.
- Sélection du meilleur de chaque session.
- Assemblage progressif par le technicien du Nautilus.

Création finale

- Composition musicale à partir des matériaux recueillis.
- Mise en forme d'un **CD** remis en fin de projet.
- Possibilité de créer un **petit événement de restitution** (écoute collective, exposition sonore...).

5. Intérêt et bienfaits pour les personnes autistes

De nombreuses études et expériences de terrain montrent les bénéfices de la musique, en particulier pour les personnes autistes :

Bienfaits sensoriels

- Régulation des émotions.
- Diminution du stress et des tensions corporelles.
- Canalisation des hypersensibilités grâce à un cadre sonore sécurisé.

Bienfaits communicationnels

- La musique permet de **communiquer sans mots**.
- Elle ouvre des voies d'expression pour les personnes peu verbales ou non verbales.
- Elle stimule l'écoute, l'attention et la capacité d'interagir.

Bienfaits relationnels et identitaires

- Sentiment d'appartenance à un projet collectif.
- Fortification de la confiance en soi.
- Valorisation à travers la production d'une œuvre concrète (CD).

6. Intérêt du projet pour le studio Le Nautilus

Ce partenariat apporte également une dimension artistique et humaine enrichissante pour les studios :

- Contribution à un **projet culturel innovant et inclusif**.
 - Valorisation du **rôle social des artistes et techniciens du son**.
 - Exploration de nouvelles formes de création, basées sur la spontanéité, la sensibilité et la singularité.
 - Développement d'une expertise dans l'accompagnement de publics spécifiques.
 - Renforcement du lien entre **musique, territoire et engagement social**.
-

7. Restitution et valorisation

À la fin du projet (2 ans environ) :

- Edition d'un **CD collectif**.
- Possibilité d'organiser :
 - une **écoute immersive** au Nautilus ou dans les lieux partenaires,
 - une petite exposition photos ou vidéos du processus,
 - une rencontre avec les familles, les partenaires et les équipes culturelles de la ville.

Ce moment permet de célébrer la créativité de chacun et de donner une visibilité positive au projet.

8. Conclusion

Ce partenariat représente une formidable opportunité d'allier **création musicale, inclusion, et innovation artistique**.

En donnant une place centrale aux voix et aux singularités des adultes autistes, le Studio *Le Nautilus*, l'EAM *La Montagne* et l'Association HAARP proposent un projet à forte valeur humaine, culturelle et territoriale.
